

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NONTRON

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2017

Présents : 13      Procurations : 7      Absents : 3      Votants : 20

Monsieur Erwan CARABIN assure le secrétariat de la séance ordinaire et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, Mr BOURDEAU, ouvre la séance et indique que les questions 2 et 3 relatives aux rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement sont reportées.

Mr LALANNE expose en effet qu'une réunion de l'Entente Intercommunale concernant le service d'assainissement collectif a lieu le 1<sup>er</sup> février et qu'il est souhaitable d'y évoquer préalablement ces questions. Ces rapports seront complétés pour le prochain Conseil municipal.

Mr BOURDEAU rappelle également que la date du Conseil municipal était liée à une position à prendre rapidement dans le cadre d'un rapprochement scolaire projeté avec Saint-Martial-de-Valette mais le projet n'est pas abouti.

Mr BOURDEAU demande ensuite s'il y a des observations sur le compte rendu de la précédente séance.

Mr POINET observe une erreur sur la désignation de l'association « La Tarentelle » au lieu de « La Rantelle » (*dans l'intervention rapportée de Mme DENNERY*)

Me HERMAN rappelle aussi qu'elle avait demandé un planning de réunions des séances du Conseil municipal, non seulement pour les élus mais aussi pour l'organisation du travail des services, et ses propos ne sont pas retranscrits dans le compte rendu.

Mr BOURDEAU propose d'approuver le compte rendu en tenant compte de ces rectifications.

Par 19 voix POUR et 1 Abstention de Mr DUTHEIL qui était absent le compte rendu de la précédente séance est approuvé.

### **Question 1 : modification du tableau des effectifs de la collectivité**

Mr BOURDEAU propose de modifier le tableau des effectifs de la commune, au 1<sup>er</sup> Mars 2017, en créant un poste d'attaché territorial pour un agent actuellement rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et promu au grade supérieur lequel correspond aux missions déjà exercées, en supprimant concomitamment ce poste de rédacteur principal, un poste d'ingénieur territorial vacant pour cause de mutation et un poste d'agent de maîtrise non pourvu pour cause de départ en retraite.

Mr DUTHEIL demande quelle était la position du comité technique.

Me DELAGE précise que les représentants du personnel se sont abstenus sur les suppressions.

Sans autre échange le Conseil municipal approuve à l'unanimité les suppressions et la création de postes proposées et modifie en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

### **Question 2 et 3 : reportées.**

### **Question 4 : convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz**

Mr BOURDEAU explique que les travaux de construction de logements individuels par Dordogne Habitat au Champ de Foire, nécessitent que GRDF procède à la modification du raccordement de son réseau de gaz naturel pour l'alimentation en énergie de ce site. Il précise que pour cela une convention de servitude doit intervenir portant sur la parcelle communale BI n°246 d'une contenance de 4 045 m<sup>2</sup> donnant rue Edouard Herriot.

Ce dossier n'appelant pas d'observation particulière, c'est à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

### **Question 5 : convention relative au service fourrière de la S.P.A.**

Mr BOURDEAU rappelle que la Commune de Nontron bénéficie par convention annuelle du service fourrière de la Sauvegarde et Protection des Animaux située à Bergerac afin d'y placer les animaux en errance, la Commune n'ayant pas les structures nécessaires. Il déplore que l'on n'ait pas de service plus proche de Nontron. Un projet était envisagé sur Mareuil mais n'a pas été suivi d'effet. Il rappelle que si l'on a un problème on doit placer le chien aux ateliers et le nourrir, parfois même l'emmenner chez le vétérinaire.

Mr JARRETON précise que Nathalie (*l'ASVP*) les nourrit et est amenée à prendre les animaux chez elle parfois... mais il souligne que, normalement un chien doit être muni d'une puce et cela permet de retrouver le propriétaire, comme c'est le cas pour les chiens de chasse.

Mr BOURDEAU se demande si on ne devrait pas créer quelque chose au niveau du territoire ou passer une convention avec un chenil.

A l'issue de ces échanges le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention pour 2017 et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de la cotisation fondée sur la population municipale de 0,65 € par habitant.

#### **Tour de table :**

Mr BOURDEAU rappelle que l'élection du bureau de la nouvelle intercommunalité s'est déroulée le 26 janvier dernier et il en donne les résultats. Mr Marcel RESTOIN a été élu président. Ont été élus vice-présidents dans l'ordre Mr Pascal BOURDEAU (culture, communication, relations avec le Département et la Région), Mr Michel COMBEAU (schéma routier, pistes forestières, vélo route voie verte, traverses de bourgs, relations avec les communes), Mr Guy LASTERE (finances), Mr Pascal MECHINEAU (économie touristique, économie sociale, emploi développement touristique), Mr Pierre PEYRAZAT (enfance jeunesse, équipements sportifs), Mr René LALISOU (action sociale), Mme Francine BERNARD (aménagement de l'espace), Mr Alain LAPEYRONNIE (eau, environnement, compétence GEMAPI). Trois autres membres du bureau ont été élus pour siéger avec les vice-présidents afin d'assurer une pleine représentativité du territoire : Mr Pierre VIROULET (Piégut), Mr Maurice COMBEAU (Saint-Pardoux-la-Rivière), Mr Jean Pierre PORTE (Javerlhac).

Mr BOURDEAU remercie également tous les participants à l'organisation et au service du repas des Aînés du 29 janvier, en particulier Me Béatrice LAGARDE.

Me LAGARDE remercie à son tour l'équipe municipale et émet le souhait d'une meilleure prévision de calendrier à l'avenir (*note : pour éviter l'interférence avec d'autres événements utilisant les locaux*)

Mr LABROUSSE apporte une information sur les animations de La Rantelle qui programme un spectacle à Saint-Estèphe le 9 février : « La mangeuse de chocolat ».

Mr BOURDEAU demande s'il y a un endroit où il y a une billetterie.

Mr LABROUSSE répond par la négative.

Mr CARABIN et Me LAGARDE avancent l'idée que l'office de tourisme pourrait s'en occuper, que c'est aussi son rôle.

Mr BOURDEAU confirme et ajoute d'ailleurs que l'office de tourisme est fermé le samedi, alors que ce serait plus opportun qu'il soit fermé le lundi.

Les échanges s'achevant, le Maire déclare la séance close à 19 h.

**Le secrétaire de séance,**  
Erwan CARABIN

**Le Maire,**  
Pascal BOURDEAU

